



Période pendant le changement de statut/continuer en CDD?

Par **ggbag83**, le **06/10/2008** à **10:40**

Bonjour,

Après un master en France, j'ai eu une proposition d'embauche en CDI. J'ai commencé à travailler en CDD depuis Mai 2008 à temps plein sur ma carte de séjour étudiant. Cette dernière expirant le 30 septembre 2008, on m'a donné un récépissé en attendant la fin du changement de statut. Ce récépissé porte la mention suivante: "n'atteste pas son titulaire à travailler".

Je n'ai pas encore entamé mes 6 mois de travail prévu par l'état en tant qu'étudiant étranger. Le changement de statut pourra prendre encore 2 ou 3 mois.

Que pourrais-je faire en attendant? Ma boîte ne va certainement pas m'attendre 3 mois le temps de finir les papiers. Je ne pourrais pas demander un autre récépissé sans cette mention, sachant que la carte de séjour étudiant porte d'habitude la même mention.

Merci d'avance pour votre aide.